



Concours Pimp my pub ! dans le cadre d'Agitations 2019

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent concours est organisé par l'ASBL « Formation-Action-Militantisme » (ASBL d'éducation permanente des Femmes Prévoyantes Socialistes), dénommée « l'organisation », dont le siège social se situe 1-2 place St Jean - 1000 Bruxelles.

ARTICLE 2 – DATES DU CONCOURS

Le concours se déroule du 23 août 2019 au 30 septembre 2019 inclus.

ARTICLE 3 – OBJECTIF DU CONCOURS

Le concours Pimp my pub ! vise à dénoncer les publicités à caractère sexiste et à imaginer une publicité non-oppressante. La/le participant-e choisit une publicité dérangeante, c'est-à-dire emprunte de stéréotypes de genre ou à l'image de la femme ou l'homme dégradante. Elle/il transforme ensuite cette publicité en utilisant une technique artistique de son choix (collage, photomontage, dessin, textile, pochoir, graphisme...) pour qu'elle ne soit plus sexiste.

ARTICLE 4 – CRITERES DE RECEVABILITE

La/le participant-e envoie le résultat pour le 30/09/2019 inclus à concoursfps@solidaris.be ou par la poste à Femmes prévoyantes Socialistes – 1-2, Place Saint-Jean 1000 Bruxelles. Elle/il précisera ses nom, prénom et numéro de téléphone.

L'œuvre envoyée ne peut pas avoir été publiée en dehors de ce concours. Les participant-e-s doivent être autrice/eurs de l'œuvre soumise et ne peuvent violer la propriété intellectuelle, littéraire ou artistique d'une tierce personne.

Une seule participation par personne est acceptée.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne (amatrice ou professionnelle) âgée de 18 ans et plus. Les mineur-e-s peuvent participer avec accord écrit et signé d'un-e représentant-e légale. Les participant-e-s doivent résider en Belgique.

Les membres du jury et de leur famille ainsi que des membres du personnel FPS-FAM-CPF-FCPF ne peuvent participer.

ARTICLE 6 - JURY & CRITÈRES DE SELECTION

Les œuvres seront évaluées sur le fond et la forme (avec un accent sur la qualité et l'originalité) et sur l'adéquation du message avec les valeurs du mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes.

Un jury composé de professionnelles du monde artistique et de militantes féministes sélectionnera les œuvres gagnantes.

ARTICLE 7 - PRIX

1 er prix : un bon de voyage VTF (valeur approximative : 350€)

2 ème prix : un d'achat à la Ciaco (valeur approximative : 75€)

3 ème prix : 2 places pour un spectacle à la ferme du Biéreau (valeur approximative : 50€)

Des prix coups de cœur seront également remis.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 8 – ANNONCE DES RESULTATS & REMISE DES PRIX

Le nom des gagnant-e-s sera dévoilé publiquement lors de la journée Agitations ! à Louvain-la-Neuve ce 14 octobre 2019 lors de la remise des prix. Cette soirée d'ateliers et de réflexion sur les féminismes est gratuite et ouverte à tou-te-s. En cas d'absence, les gagnant-e-s seront contacté-e-s par la suite pour la remise de leur prix.

ARTICLE 9 – MISE EN VALEUR DES OEUVRES

Toutes les œuvres seront exposées lors de la journée Agitations ! à Louvain-la-Neuve ce 14 octobre 2019 lors de la remise des prix. Les oeuvres gagnantes seront mises en avant dans notre magazine Femmes Plurielles.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION

L'organisation ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours (participation, prix, etc.) qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou la nature des prix et de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Les données personnelles des participant-e-s seront uniquement utilisées pour être contacté-e dans le cadre du concours et recevoir l'information de la prochaine édition du concours.

ARTICLE 11 - OBLIGATIONS DES PARTICIPANT.ES

Les participant-e-s consentent automatiquement et sans réserve à ce que leurs nom et œuvre soient publié-e-s par l'organisation pour illustrer articles et événements.

L'organisation se réserve le droit d'annuler les candidatures ne correspondant pas aux valeurs défendues par le mouvement des Femmes Prévoyantes Socialistes ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect rendra la participation invalide. Toute personne suspectée de fraude pourra être écartée du concours.